

Le Quotidien du Peuple

Quotidien marxiste-léniniste

MERCREDI 2 AVRIL 1980 — No 64 (Nouvelle série)

Commission paritaire N° 56 942

Tél. 205.51.10

2F

CARTER AU SECOURS DE LA JUNTE CRIMINELLE DU SALVADOR

Le département d'Etat demande au Congrès US l'accroissement de l'aide économique et militaire à la junte



40 morts, plus de 200 blessés dimanche soir devant la cathédrale de San Salvador.

40 morts, plus de 200 blessés, tel est le bilan de massacre de dimanche devant la cathédrale de San Salvador, au moment qu avaient lieu les obsèques de l'archevêque Romero. Sur la base des témoignages parvenus, notamment ceux des multiples envoyés spéciaux de la presse internationale, aucun doute n'est possible quant à l'origine de ce massacre : ce sont bien des soldats, postés sur les toits, qui ont ouvert le feu sur la foule rassemblée, après que 'explosion d'une bombe ait donné le signal de la tuerie.

Lundi, au Salvador, c'était la stupeur, mais aussi la révolte. Et c'est lundi que le porte-parole du département d'Etat US, Rodding Carter, a fait savoir que «le gouvernement américain demeure favorable à l'octroi de l'aide militaire et économique au Salvador demandée au congrès». L'aide militaire que veut accordé le gou-

vernement US s'élève à quelques 5,7 millions de dollars. Les tueurs auront ainsi plus d'armes, et plus de moyens pour s'opposer à la révolte populaire grandissante.

Comme au Nicaragua, il y a quelques temps, comme au Guatemala aujourd'hui, l'impérialisme américain entend tout faire pour que se maintiennent aux pouvoirs les grands propriétaires fonciers et leurs correspondants militaires. Mais tout porte à croire aujourd'hui que les efforts criminels des Américains seront vains : depuis lundi, la situation a pris un tour nouveau au Salvador ; les exaction des groupes fascistes liés à la junte ont fait place à l'intervention directe de l'armée, qui tentait jusqu'ici de maintenir la fiction de la neutralité.

Dorénavant, les masses salvadoriennes et leurs organisations révolutionnaires s'affrontent directement à l'Etat et au pouvoir.

Bordeaux : grève de la faim des travailleurs turcs sans papiers

Depuis samedi soir, une vingtaine de travailleurs turcs sans papiers ont entamés une grève de la faim dans l'église St-Eloi, à Bordeaux. Ils entendent ainsi obtenir la régularisation de leur situation, pour échapper au véritable trafic d'esclaves dont ils sont victimes de la part des patrons de la confection. Certains d'entre eux vivent en France dans une situation dramatique depuis près de dix ans. Ce mouvement à Bordeaux fait suite à ceux de Paris, Clermont-Ferrand et Lyon.

Interview de Doan Van Toai, ancien opposant au régime de Thieu

Lire page 8

L'URSS exprime sa pleine solidarité avec le PCF

Lire page 4

La condamnation du livre de Fizbin ne fait pas l'unanimité au comité fédéral de Paris du PCF

Lire page 4

Ils avaient fait grève contre les stages Beullac

17 lycéens exclus à Créteil

Parce qu'ils avaient fait grève en janvier pour protester contre l'organisation des stages en entreprises, dix-sept élèves du lycée Saint-Exupéry et du LEP « Jeu de Paume » à Créteil sont menacés d'exclusion définitive, tandis qu'une vingtaine d'autres seraient exclus temporairement. C'est la directrice de ces établissements, Mme Seguin, qui a pris cette décision. Cette Mme Seguin n'est pas n'importe qui : elle avait fait sensation au récent congrès de l'UDF, à Orléans, en déclarant qu'il fallait « empêcher l'enseignement public de

se gauchiser ». A l'initiative de diverses organisations, une riposte large est en train de se mettre en place à Créteil.

Autre signe de la répression contre les lycéens en lutte : à Limoges, le recteur a décidé de fermer pendant deux jours le LEP-Emile Labrussière, à la suite de la grève des élèves contre les stages en entreprises. Le recteur essaye de faire réinscrire les élèves un à un en faisant signer un papier précisant « l'engagement d'une poursuite normale des études ».

Ce lundi, à l'heure où tout le monde rentre chez soi, nous avons rendez-vous avec les travailleurs de Peugeot qui viennent de mener leur première grève pendant un mois. Une centaine d'employés dont la moitié d'ouvriers travaillent dans cette concession. Nous nous retrouvons donc autour d'un verre de Pastis avec les deux délégués CGT (Jacques et Michel) et les deux suppléants élus pendant la lutte. Avec nous aussi : Jean-François, délégué CFDT de la concession Citroën, Nicole, syndiquée CGT qui travaille sur la même zone industrielle et qui a participé au soutien à la grève de Peugeot.

Yves, militant marxiste-léniniste, syndicaliste CFDT à l'aviation civile animera cette table ronde.

Ne cachons pas à nos lecteurs que la discussion, toujours amicale fut parfois vive car si tous sont convaincus de la nécessité de l'unité, chacun voit la réalité en fonction de son expérience, de son organisation syndicale... Et s'il est certain que cette rencontre a rapproché les points de vue, il y aura encore beaucoup d'obstacles sur la voie de l'unité...

Hervé DASTAR

Comment s'est passée la reprise? Est-ce que l'unité acquise pendant la grève se maintient?

Jacques : La reprise a été un peu tendue parce que lorsque nous avons voté, la majorité s'est prononcée contre. Mais à cause de la décision qui avait été prise par le médiateur de justice et de la signature donnée, nous avons été obligé de reprendre. Je pense qu'avoir signé a été bon parce que cela nous permet d'obtenir tous les avantages précédemment acquis. De fait ils fallait continuer la lutte à l'intérieur. On essaie mais actuellement il y a un trou : il n'y a pas de boulot.

Michel : Dans l'ensemble on reste quand même uni, pour ce qui concerne le personnel gréviste.

J. : Notre chef d'atelier, est un vrai dictateur. Hier, il a dit à un gars qui a quand même 55 ans, et qui faisait la grève : «Tu as une tête de cochon !», il en a fait du mal ce type. Il est là pour diviser les travailleurs et exercer des représailles. L'article que tu nous a fait passer dans le QdP, nous lui avons envoyé. Nous étions contents car il en a pris un coup ! Il la ramène moins depuis d'ailleurs !

Jean-Pierre : C'est une grève qui est parti de la base. Il y a des filles qui travaillent au bureau et qui gagnent 2 150 F par mois ! Si la grève n'avait été déclenchée que par un syndicat, je ne crois pas qu'il y aurait eu beaucoup de monde.

Lorsque Jacques était venu me dire qu'il avait des problèmes avec l'union locale qui n'était pas d'accord pour faire un tract commun, ma première réaction a été celle-ci : «Ou bien l'on va dans l'intérêt des travailleurs, et on fait quelque chose, ou bien on va contre et alors on sert l'intérêt personnel des uns ou des autres ! J'étais tout à fait opposé à ce que l'union locale CGT disait !»

J. : Ce qui a manqué, c'est évident, ce sont les moyens financiers, sinon nous aurions continué. Nous avons eu affaire à un vrai trust capitaliste. Notre patron a 14 garages.

Jean-François : Je peux apporter une petite idée là-dessus ? La première semaine où je suis venu. Il y a une chose qui ne me paraissait pas claire. Les mecs étaient dehors du matin au soir. Toi, t'es militant, tu es là pour tenir le choc mets toi à la place du travailleur qui rumine dans sa tête sans arrêt. Il y a pourtant des solutions : prendre contact avec les autres concessions, partir à 4 ou 5 voitures, avec des banderoles et leur montrer pourquoi vous étiez en grève. Vous représentez 10 %, peut-être même pas, de la production de votre patron et de ses concessions. Pour le patron ce n'était pas un gros handicap. Mais si vous aviez eu par exemple, ne serait-ce qu'un quart des autres concessions, là vous auriez eu du poids. Mais là, dès le départ, vous étiez isolés. Faire des actions, cela fait des projets à préparer, des tâches à se répartir.

Les gars sont occupés et cela montre que t'es en lutte.

J. : Tu m'en avais parlé. C'est vrai tu as raison !

Que pensez-vous de ce que vous avez obtenu par rapport aux revendications (10 % d'augmentation) ?

M. En fait ce que nous avons obtenu par la signature avec le médiateur, ce n'est guère plus que ce que nous avons obtenu au bout de 15 jours. Nous avons une augmentation de 10,37 % jusqu'à fin août et l'on se revoyait fin septembre. Avec la médiation, nous avons obtenu 9 % (par le cumul 10 % et des poussières), l'obligation de 2 % de hausse annuelle que nous aurions pu lui arracher au mois de septembre.

Voilà, 15 jours auparavant, nous aurions pu reprendre le travail et continuer la lutte et remettre cela au mois de septembre !

J.F. : Vous vous revoyez donc au mois d'octobre pour les salaires ? Nous sommes EXACTEMENT dans la même situation que vous. Au niveau des salaires pour l'année, nous avons 10 % de 2 % à 2 %, et au mois d'octobre, nous renégocions pour le reste de l'année.



Je pense qu'il y a vraiment quelques chose à faire ensemble !

Nous abordons là, la question de l'unité syndicale... Nous insistons beaucoup sur la question de l'unité des travailleurs. Il y a des responsabilités d'organisations, des responsabilités de partis. L'unité à construire aujourd'hui doit aussi prendre en compte les forces qui vont à l'encontre de cette unité.

J.F. : Les travailleurs ne sont pas divisés à l'heure actuelle, ce sont les dirigeants des diverses centrales syndicales et les dirigeants des divers partis qui leur amènent la division.

J. : Comme dit Jean-François, s'il y a des différences c'est surtout au sommet que cela se passe. A la base, les problèmes sont identiques. Les idées se rejoignent.

J.F. : Je pense qu'il faudrait que l'on parle — et c'est pour cela que je suis ici — de l'unité d'action dans les garages.

Je tiens à rappeler une chose : dans ma petite tête, je m'étais dit, pas de problème, Peugeot,

«Si on réussissait à s'unir, on pourrait faire un malheur dans les garages»

Table-ronde avec des syndicalistes CGT-CFDT

Autour de la table

Michel et Jacques : délégués CGT Peugeot.

Jean-Noël et Jean-Pierre, délégués suppléants Peugeot.

Jean-François, délégué CFDT Citroën, secrétaire du syndicat des métaux CFDT.

Nicole, claviste sur ordinateur, syndiquée CGT.

Yves, contrôleur de l'air, syndicaliste CFDT.

On peut les aider à faire un tract que l'on distribuerait à l'UL-CGT d'une part et d'autre part à l'UL-CFDT, avec un entête CGT-CFDT Garage, un tract à distribuer à toutes les sections interprofessionnelles pour faire rentrer de l'argent pour Peugeot. Dès le premier soir que nous nous sommes vu, j'ai dû noter certaines réticences de ta part, Jacques. Le lendemain, tu es venu me dire que tu avais trouvé sur ta route des gens qui étaient contre cette unité d'action et tu m'as sorti des prétextes à mon avis assez futiles sur les classifications comme sur la grève menée aux PTT et où il y avait un problème entre CGT et CFDT. J'en étais très loin, je te le dis franchement. Pour moi, il n'y avait qu'un seul problème : c'était Peugeot. Si tu regardes bien, nous ne voulions qu'une seule chose, c'était vous aider. Je te dis franchement que si demain vous êtes à nouveau en grève, je recommencerais à rechercher l'unité d'action syndicale.

Nicole : J'ai travaillé à la «Saisie des Données», il n'y avait que la CGT. Nous avons fait grève pour nos salaires car nous n'avons gagné durant 6 mois que 1 000 F par mois en moyenne. Nous nous sommes retrouvés avec des gars de la CFDT qui ont voulu nous aider. L'ensemble des travailleuses ont demandé que l'on fasse un tract commun CGT-CFDT. Cela a été rejeté par la CGT qui nous a répondu : «Vous prenez vos responsabilités, si la CFDT veut vous aider, c'est votre problème». A l'époque il y avait des problèmes à l'EDF. Ils ont mis l'EDF en avant pour refuser l'aide de la CFDT dont on aurait pu bénéficier.

J. : Dans chaque UL il y a des responsables. Pourquoi ne pas essayer entre chaque UL de constituer un accord, pour une action comme celle des garages.

J.F. : Je ne suis pas d'accord avec toi. Ce n'est pas à un responsable d'UL de décider, mais aux travailleurs. En plus dans une branche professionnelle, quand nous connaissons nos problèmes comme nous les connaissons aussi bien chez vous à la CGT que chez nous à la CFDT, c'est à nous d'en discuter, à prendre des mesures et à imposer à nos UL ou à nos syndicats l'unité d'action.

J. : Ce n'est pas uniquement un responsable qui prend les décisions mais une commission exécutive. Il suffit de lui soumettre cette question. C'est donc l'ensemble des responsables du syndicat qui prend les décisions. Voilà où est le problème.

Yves : Jacques tu as raison de souligner que les accords doivent être réalisés normalement et correctement, c'est-à-dire par des réunions d'UL à UL. Mais, pour «la Saisie des Données», comme pour Peugeot les arguments sont les mêmes. L'absence d'accord est justifiée ainsi : on ne peut rien faire car ailleurs l'unité d'action marche mal ! Avec un tel raisonnement, nous ne ferons jamais rien ensemble.

Si je comprends bien, à Citroën et Peugeot, en fait vous allez vous retrouver au début de l'automne, en septembre — octobre dans la même situation.

J.F. à J. : Là je m'adresse à toi directement. Je veux bien me réunir avec vous une fois par mois, faire vraiment l'unité d'action.

J. : Mais si tu prends des responsabilités et des décisions sans voir le syndicat, ce n'est pas démocratique ! C'est peut-être la CGT seulement qui est faite ainsi mais chez nous il y a une marche unique à suivre et il faut passer par là.

J.F. : Non non non mais je sais à qui je m'adresse. Je m'adresse à la CGT et c'est toi qui la représente. Si on se met à travailler ensemble, faut travailler à fond ensemble, vraiment à fond.

A Talbot-Simca, ils sont syndiqués à la CFDT et à Renault à la CGT. De toutes façons s'il y a quelques chose à Talbot-Simca, nous compterons sur la CGT et s'il y a quelque chose à Renault nous pourrions compter sur nous. Nous à la CFDT ne ferons pas de discrimination entre Renault, Peugeot, Simca ou Citroën.

Nous avons la chance dans une ville comme Aix d'avoir syndiqué toutes les principales concessions. Cela représente une sacrée force, 500 personnes et peut-être plus.

J. : Il est capital que nous nous réunissions ne serait-ce qu'une seule fois par mois, tous les garages et alors nous pourrions arriver à faire un malheur, d'ici quelque temps. On pourrait faire la loi à Aix : aligner tous les salaires.

Yves : Vous avez déjà un objectif commun : la rentrée de septembre. Puisque pour Peugeot et pour Citroën, il y a le problème de la révision de la grille salariale, des réunions de garages peuvent être l'occasion de préparer cette révision en commun.

J. : Moi je vais essayer d'ici septembre en passant par la voie démocratique, d'avoir cette accord d'unité d'action pour nos deux syndicats dans la branche garage.

J.F. : Admettons que dans un garage, il y ait les deux sections syndicales CGT et CFDT, n'est-ce pas normal qu'elle fassent un tract commun au sujet des revendications ? Comme nous l'avons déjà fait à Citroën avec FO.

M. : Jean-François a peut-être un avantage sur nous, c'est qu'il est le secrétaire pour le syndicat des métaux à la CFDT.

J.F. : Je te donne ma parole d'honneur que même sans être secrétaire du syndicat des métaux, je peux réaliser cette unité d'action. Car dans le syndicat des métaux, n'oublions pas que nous sommes dans la branche garage. Et rien ne nous empêche dans la branche garage sans en référer à qui que ce soit de réaliser une unité d'action. Je ne vois aucun problème.

Yves : Jacques propose d'essayer d'avoir cet accord et c'est je pense déjà quelque chose de positif.

N. : Je comprends les scrupules de Jacques. C'est un problème interne à la CGT et lui a un combat à mener au sein de son syndicat.

M. : Si tous les syndiqués de Peugeot vont voir le secrétaire de l'UL pour lui expliquer, je pense qu'il n'y aura aucun problème.

J. : Ce qu'on peut quand même dire, c'est que malgré tout on avance. La réunion que nous avons eu ce soir nous aide à avancer. Nous avons pris presque une décision, on va aller voir l'union locale en disant : «Voici la décision prise par la majorité des syndiqués de Peugeot». Car je pense que nous aurons la majorité sur la nécessité de travailler ensemble.

Le projet de loi d'Ornano sur les foyers

Un projet qui organise la ségrégation des jeunes, des immigrés, des handicapés et des retraités

Bientôt le Parlement devra discuter d'un projet de loi réglementant de façon très stricte les foyers de travailleurs immigrés, foyers de retraités, foyers pour handicapés et foyers de jeunes travailleurs. Une vingtaine d'organisations vient de publier un communiqué dénonçant le projet de loi 1304 dit loi d'Ornano.

Pourquoi créer un statut à part pour les occupants de foyers ? Ce statut sera obligatoire « puisque la loi est d'ordre public et devra être appliquée aux contrats en cours ».

« Il n'y a aucune raison réelle de s'écarter du droit commun actuel », soulignent les organisations signataires, « les occupants de logements — foyers à caractère social, sont, comme tous les occupants de logements meublés, des locataires et le contrat qu'ils passent avec l'organisme gestionnaire est un contrat de location — le contrat comprend, comme dans le droit commun, une prestation principale, la location du logement, et des prestations annexes, jouissance de parties communes et éventuellement prestation de services comme dans les locaux meublés ».

DANGEREUX PAR SON CARACTERE SEGRÉGATIF

« Un statut particulier est non seulement inutile, il est aussi dangereux par son caractère ségrégatif. Les étudiants, les jeunes travailleurs, les immigrés, les retraités, les handicapés et les salariés-logés dans des foyers ne veulent pas être considérés comme des « catégories particulières » de populations. Ils sont des ci-

toyens, des hommes et des femmes comme les autres, et demandent à être intégrés dans la vie sociale comme les autres. Ils ont certes, leurs problèmes propres, mais ils souhaitent éviter les particularismes inutiles. Une telle loi créerait la ségrégation, à l'encontre de toutes les déclarations sur la nécessité de préconiser la participation de tous à la vie sociale ».

La suppression de toute réglementation des prix réalisés sauf pour les établissements soumis à un prix de journée est très inquiétante, ce, d'autant plus que les prix des meublés, eux, sont soumis à un contrôle administratif en vertu de l'ordonnance du 30 juin 1945.

UNE RESTRICTION DES LIBERTÉS

Les gestionnaires de foyers, si ce projet était adopté, se verraient investis de pouvoirs très étendus notamment pour ce qui est des conditions d'entrée et de maintien dans les foyers définis dans le contrat. Les gestionnaires peuvent profiter du manque de places dans ces foyers pour imposer leurs normes, non seulement au moment de la signature du contrat, mais aussi pendant la durée du séjour « puisque la poursuite du contrat est subordonnée

Les signataires du communiqué

IDAR. CIMADE. Accueil et Promotion. FASTI (Fédération des Associations de soutien aux Travailleurs immigrés) — CIEMM (Centre d'Information et d'études sur les migrations méditerranéennes) — GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés) — FNAR (Fédération nationale des associations de retraités) — Mutuelle Générale de l'Éducation nationale (Club des Retraités) — Union Confédérale retraités CFTD — FAVEC (Fédération des Associations de veuves chefs de famille) — APMER (Association pour le mieux être des retraités) — Confédération nationale des retraités civils et militaires — Fédération nationale des décorés du Travail — GARIP (Groupe des Associations de retraités de l'industrie pétrolière) — FNAPA (Fédération Nationale des Associations de personnes âgées). UNAF (Commission 3e âge) — Confédération de travailleurs intellectuels (Commission 3e âge) — Fédération Nationale des Associations familiales rurales — CGL (Confédération générale des locataires) — Association des Juristes démocrates.

au respect des conditions posées dans le contrat pour le maintien dans le foyer ».

Autre sujet d'inquiétude : « Il sera, par exemple, difficile de contester des clauses excluant des foyers des résidents victimes du chômage ou qui ne répondraient plus aux critères définis et appliqués unilatéralement par le gestionnaire ».

Ce projet porte atteinte aux libertés démocratiques élémentaires. C'est ainsi « qu'une personne étrangère au foyer ne pourra pas être hébergée temporairement sans l'autorisation du gestionnaire ; la libre disposition du logement qu'assure normalement un contrat de location est ainsi directement atteinte. Que dirait-on si les familles occupant un logement HLM

devaient demander la permission à l'Office public d'HLM pour inviter un ami de leurs enfants à passer le week-end ? »

Les résidents doivent prévenir le gérant en cas d'assistance à personne en danger, mais aussi chaque fois que cela sera rendu nécessaire par des exigences de sécurité. Cette clause très vague peut autoriser « bien des incursions dans la vie privée ».

Bien entendu, aucune participation des locataires et résidents à la gestion du foyer n'est prévue par le projet de loi.

Ce projet a un caractère ségrégatif et donne des pouvoirs exorbitants aux gestionnaires.

Léon CLADEL

Gaz de Quimper : du bromacétate d'éthyl

On connaît maintenant l'histoire des grenades qui ont grièvement blessé deux manifestants anti-nucléaires à Quimper (QdP du 29 mars). Le « liquide corrosif », dont les effets ont été décrits, est du bromacétate d'éthyl. Le fait que ces grenades aient été lancées à la main par les policiers s'explique aussi. En 1966, la police a touché de telles grenades, mais les a vite abandonnées, dans la mesure où elles étaient dangereuses... pour les policiers, qui en faisaient parfois éclater dans leurs poches. Il est probable que la police à Quimper a utilisé de telles grenades, non adaptées pour les fusils, en puisant sur de vieux stocks. Mais que les manifestants ne se réjouissent pas trop vite : depuis quelques temps, les experts policiers ont mis au point un nouveau type de grenades, au bromacétate d'éthyl, qui s'adaptent parfaitement au tir au fusil. Qui plus est, ces grenades disposent de détonateurs particulièrement puissants, les SAE 65, et elles peuvent exploser six secondes après le lâchage de la cuillère, contre deux secondes et demie aux grenades lacrymogènes « classiques ».

La « session de printemps » de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale entame le mercredi 2 avril sa « session de printemps » qui durera statutairement 90 jours. En principe, cette session devrait être moins agitée que les précédentes, le gouvernement ayant fait en sorte que les sujets épineux qui l'oppose au groupe RPR ne soient pas abordés.

Quelques lois importantes, et dangereuses pour les travailleurs, seront cependant discutées et adoptées, après que les députés aient discuté jeudi de plusieurs projets concernant la répression du viol et certains attentats à la pudeur. Les 8, 9 et 10 avril, la loi d'orientation devrait être définitivement adoptée. Les 15 et 16 avril, c'est le « projet Boulin », sur la distribution d'actions aux salariés qui sera soumis à discussion. Le 17 avril, après un « débat général sans vote » sur la politique étrangère, les députés envisageront « l'aide aux entreprises en difficultés ». Le 18 avril, il sera question du statut de la magistrature, et le 25 avril, du code pénal dans les DOM-TOM ! Ce n'est qu'après la Pentecôte que seront abordés les différents projets touchant aux réformes de la Sécurité sociale. Les Sénateurs, eux, vont tranquillement s'atteler à la discussion des quelques 1 500 propositions d'amendement concernant la réforme des collectivités locales.

Les pays de l'OPEP diminuent leur production

La majorité des pays de l'OPEP viennent de décider de réduire leur production. C'est le cas depuis ce mardi du Koweït, du Venezuela et de la Libye, qui diminuent au total leur production de 1,05 millions de barils par jour. Abou Dhabi a déjà réduit sa production, tandis que tout porte à croire que l'Algérie et l'Iran vont suivre ce mouvement. C'est bien sur la volonté de faire coïncider l'offre et la demande qui dicte l'attitude des pays de l'OPEP. En réduisant leur production, les pays producteurs vont mettre, à terme, les compagnies pétrolières dans l'embarras, elles qui pratiquent une politique de stockage massif facilitant la spéculation. Le plus gros producteur de pétrole, l'Arabie Saoudite, a cependant décidé de ne pas diminuer sa production avant la réunion extraordinaire de l'OPEP qui doit avoir lieu le 5 mai prochain.

Martinique : victoire électorale du PPM

Le Parti Progressiste Martiniquais (PPM) a conservé son siège au Conseil général à l'issue du deuxième tour des élections cantonales de Fort-de-France, qui ont eu lieu dimanche. Alors que plus de la moitié des électeurs se sont abstenus, le candidat du PPM devance nettement celui de l'UDF. Cette élection partielle prenait une particulière importance puisqu'elle survenait quelques jours seulement après que Césaire, principal dirigeant du PPM, ait déclaré publiquement, et pour la première fois que « tôt ou tard, la Martinique sera indépendante ». Le PPM avait d'ailleurs fait campagne sur des thèmes indépendantistes.

Communiqué de l'Agence de presse lycéenne

— Conformément aux décisions, prises lors d'une rencontre nationale de lycées et LEP qui s'est tenue à Paris le 1er mars, la première feuille de l'Agence Presse Lycéenne vient de paraître.

— Le but de cette APL est de rompre l'isolement et la dispersion qui marquent les luttes lycéennes en contribuant à faire circuler les informations et à favoriser les échanges d'expérience (grèves, luttes diverses, expériences de comités de lutte, de journaux lycéens, etc.)

— Le principe de fonctionnement est de publier dans la feuille de l'APL tous les articles qui parviendront à la boîte aux lettres. Il paraît une feuille de l'APL environ toutes les trois semaines. L'abonnement est de 10 F jusqu'aux vacances.

— C'est un collectif d'élèves parisiens qui prend en charge la parution de l'APL indépendamment de toute organisation politique.

Envoyer vos articles, vos journaux lycéens, (vos chèques) Laurent DOULSAN 13, rue Descluze 93000 Bobigny

Nombreuses manifestations paysannes

Ce week-end qui vient de s'écouler a été marqué par de nombreuses manifestations de paysans dans tout le pays. Il faut remonter à plusieurs années pour rencontrer un tel mécontentement. Au centre des manifestations deux préoccupations essentielles : les prix agricoles pour la campagne 1980-1981 et le revenu en baisse depuis six années consécutives.

Vendredi 28 mars, ils étaient 20 000 à manifester dans les rues de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) à l'appel des 4 FDSEA de Bretagne, des 3 CDJA. Il s'agissait de la première grande manifestation commune des 4 FDSEA depuis bien longtemps.

Vendredi avait lieu dans le département de la Charente-Maritime une journée « agriculture morte ». 23 barrages ont été dressés sur les routes du département la même chose s'est produite en Indre-et-Loire. A Alençon, dans l'Orne, près de 6 000

paysans ont manifesté dans les rues d'Alençon et il y a eu quelques péripéties devant la préfecture.

Toujours vendredi, des paysans manifestant à Lyon devant les établissements Lenzbourg ont été attaqués par les forces de l'ordre. A signaler que Messieurs Barre et Debatisse visitaient les locaux de l'entreprise. Debatisse, n'a pas bronché devant cette agression. La FDSEA et le CDJA du Rhône ont décidé de « rompre dorénavant toute relation avec l'administration et les pouvoirs publics ».

La journée de samedi a été fertile en manifestations Orléans a été bloquée pendant plusieurs heures de 10 h à 16 h en différents points stratégiques. A Pithiviers (Loiret) ce sont 450 tracteurs qui ont bloqué la

ville. A Montargis, près de 600 paysans et des dizaines de tracteurs ont manifesté en ville provoquant des embouteillages. A Blois (Loiret-Cher) une concentration de 2 000 paysans venant de tracteurs de tous les coins du département a eu lieu.

Même scénario à Angers

Yves LEPIC

Clermont-Ferrand : lycées en grève

Le 17 mars le recteur de l'accadémie de Clermont-Ferrand faisait parvenir une circulaire aux chefs d'établissement, exigeant entre autres de mettre 40 élèves par classe dans le second cycle, ce qui entraîne la suppression ou le transfert d'un certain nombre de classes et des suppressions de poste. Les lycées se mettent un à un en lutte. Le premier, le lycée de Thiers a obtenu après une semaine de grève un recul relatif : la

(Maine-et-Loire), Nevers (Nièvre) et dans bien d'autres villes. La colère paysanne s'est partout manifestée et « on est prêt à remettre ça tant qu'on n'aura pas satisfaction » dit-on un peu partout.

classe de 1ère D qui était supprimée a été rétablie. Trois autres lycées se mettent à leur tour en grève, la mobilisation se faisant à la base.

Il est dommage que ce problème qui touche tous les lycées ne soit pas traité au niveau académique et il est sûr qu'à l'heure actuelle, de plus en plus d'établissements prennent conscience du recul que représentent les classes à 40 élèves et se mobilisent.

L'URSS exprime sa pleine solidarité avec le PCF

A trois reprises, l'URSS vient de prendre la défense du PCF et de Marchais, victimes selon la Pravda d'une « croisée contre la détente ». Le PC soviétique approuve pleinement les orientations du PCF et se félicite du « renouement de l'amitié » entre ce dernier et l'URSS et ses pays

Pour la première fois depuis le récent développement de l'affaire Marchais, un dirigeant du PC soviétique est venu apporter publiquement son soutien au secrétaire général du PCF. Samedi dernier, Zagladine, directeur du service d'information international du comité central du PCUS, a en effet déclaré à la télévision soviétique, que les accusations portées contre Marchais relevaient « d'affabulations, d'insinuations sans aucun fondement, ou avec des références à des sources fort douteuses ou simplement inexistantes ». Cela bien sûr sans mentionner quoique ce soit de ces « attaques personnelles ».

SOLIDARITE AVEC LE PCF ET PLAIDOYER POUR LA « DETENTE »

La Pravda du 30 mars,

tout en se défendant de jouer l'« avocat du PCF », réitère la condamnation de la « campagne de calomnies du plus bas niveau contre le mouvement ouvrier et ses dirigeants » et appelle tout « honnête homme » à affirmer sa solidarité avec le PCF. Pour Zagladine la campagne a été lancée par Washington, la Pravda ajoute qu'y participent « des forces très larges y compris la social-démocratie ».

Poussant plus loin l'analyse, la Pravda précise « l'explosion actuelle de l'anti-communisme en France et dans certains autres pays de l'Ouest... fait partie intégrante de la croisade des milieux réactionnaires, non seulement contre les communistes, la classe ouvrière, tous les travailleurs mais aussi contre l'idée de détente et de coopération internationale ». Le PCUS, met-

tant ainsi en évidence ses très réelles convergences de vues avec le PCF, se saisit de l'occasion pour mettre encore une fois en avant le masque de la détente — et L'Humanité emboîte le pas —.

«RUSSOCOMMUNISME»

Toutefois les larges convergences entre PCF et PCUS sont passées sous silence dans l'organe central du PCF. La revue théorique du PCUS, *Kommunist*, pour montrer l'étroitesse des liens entre les deux partis, fait en effet référence à l'époque de Thorez : « Les communistes de France tiennent le langage de Maurice Thorez en ce qui concerne les problèmes majeurs de notre époque ». Et de préciser « cela veut dire qu'ils adoptent des positions internationalistes de classe, qu'ils resserrent l'a-

miété avec les communistes de l'URSS et des autres pays socialistes, la solidarité avec tous les combattants pour la paix, la démocratie et le socialisme ».

Les termes sont trop crus pour le PCF qui se voit là associé directement à la « pacification » de l'Afghanistan et aux autres entreprises internationales de l'URSS. La référence à Thorez qui a longtemps séjourné à Moscou, n'est pas très bien venue au moment où Marchais répète qu'il n'est jamais allé dans la capitale soviétique avant 1959. Enfin, à l'heure où l'eurocommunisme est mis à mal, le PCF ne tient pas à se faire taxer de russocommunisme.

Didier DELORME

L'activité internationale du PCF

Georges Marchais a entamé depuis mardi matin 1er avril une tournée africaine envisagée depuis quelques temps déjà. Accompagné de Gremetz, J.F. Gau et plusieurs collaborateurs du Comité central, Marchais commence son périple par Madagascar, où il aura un entretien avec le président Ratsiraka. Vendredi, Marchais quittera Antananarivo pour la capitale du Mozambique, où il aura, là encore, des entretiens avec le président Samora Machel. Ce voyage était initialement prévu au mois de février, peu de temps après le voyage à Moscou. A cette époque, il avait été annoncé que le secrétaire général du PCF se rendrait également en Angola.

Zarka, le secrétaire général des JC, est, lui aussi, à l'étranger : à la tête d'une délégation, il séjourne depuis vendredi à Moscou. Pour en terminer avec les échanges internationaux du PCF, signalons que Plissonnier revient de Hongrie, tandis que Kahane, membre du Comité central, est à Alger. Dans le même temps, une délégation du PCUS est à Paris ; dirigée par Kosolapov, elle doit « prendre connaissance de l'activité du PCF dans le domaine de la propagande ».

Marchais à Moscou en 1955 : Le Matin annonce des révélations

Le *Matin*, dans son édition de mardi, annonce la publication intégrale d'une bande magnétique enregistrée par Bernard Jourdhui, ancien responsable du PCF, et qui établirait formellement la présence de Marchais dans une école de cadres de Moscou, à la fin de 1955. Outre la publication de cette bande — à l'initiative de la famille de Bernard Jourdhui — le *Matin* publie le témoignage de Roger Pannequin, ancien membre du Comité central, et d'un autre ancien membre du PCF, qui tous deux confirment le fait que Jourdhui a bien dit qu'il était à Moscou en octobre-novembre 1955, avec Marchais.

Victoire des élus PCF : les Brestois auront 17 bus français au lieu de 25 allemands

Depuis un an, la guerre des autobus oppose les élus PS et PCF de la communauté urbaine de Brest. Le PS, majoritaire, avait donné sa préférence aux autobus allemands, beaucoup moins chers que les Berliet de Renault Véhicules Industriels. Scandale pour le PCF qui voit dans cette décision rien moins que le signe d'une volonté de « liquider l'industrie du poids-lourd en France ».

Suite aux démarches de RVI qui a réduit quelque peu ses prix, le PS vient de changer d'avis. Triomphe de l'Humanité qui titrait lundi 31 : « La décision d'acheter dix-sept véhicules français est une victoire des élus communistes ». La « lutte des élus » PCF, inscrite dans « un grand débat local et même national », permettrait de « relancer l'industrie du poids-lourd en France ». Promesse d'un « brillant » avenir pour les patrons de Berliet et certitude d'une réduction de huit autobus pour les Brestois.

La condamnation du livre de Fiszbin ne fait pas l'unanimité au Comité fédéral de Paris du PCF

Fait majeur de la polémique entre Fiszbin, l'ex-premier secrétaire de la fédération de Paris, la direction du PCF, et 16 % des membres du comité fédéral de Paris ont refusé de suivre cette direction dans la condamnation du livre « Les bouches s'ouvrent » publié mercredi dernier par Fiszbin. Pourtant la bataille est chaude et les appels de la direction du PCF à serrer les rangs n'ont pas manqué ces derniers temps. 48 heures après la parution du livre de

Le 28 mars, 14 membres du comité fédéral de Paris ont refusé de condamner le livre de Fiszbin, 1 s'est abstenu sur ce point et 71 ont suivi la direction du PCF pour « exprimer leur désaccord total avec... ce long acte d'accusation, injuste et injustifié ».

Le comité fédéral de Paris juge le livre de l'ancien dirigeant de la fédération de Paris « profondément négatif » pour quatre raisons :

— D'abord parce que Fiszbin évacuerait « le fond du débat politique », à savoir en n'incluant pas dans son livre le rapport présenté par l'auteur en janvier 1979 devant le bureau politique, appréciation critique mais « positive » de l'activité de la fédération parisienne. « L'absence de ce rapport... et le résumé déformé qui en est fait faussent tout le sens de la réunion avec le Bureau Politique » précise le texte publié dans *L'Humanité*.

— Ensuite parce que Fiszbin, « remontant à mars 1978 et 1977 exprime une série de désaccords avec la politique du PCF », désaccords nouveaux selon le PCF.

— Troisièmement parce que Fiszbin, en n'exposant pas tout de suite clairement les raisons de sa démission du secrétariat fédéral donnerait l'image d'un PCF qui « cache (à ses militants) la situation qui s'est créée ».

— Quatrièmement enfin le PCF reproche à Fiszbin ses démissions successives et donc de n'avoir « pas voulu ou pas su, maintenir un désaccord politique à sa place » en refusant de conserver ses responsabilités.

Fiszbin s'en prend principalement à la démarche « qui consiste à engager une instance dirigeante du parti, à jurer un livre et à le mettre à l'index » mais ne s'engage pas sur le débat de fond. Il faut cependant remarquer que les faits exposés dans son livre ne sont pas contestés, que le résumé de son rapport de 1979 (résumé jugé déformé par le comité fédéral) est extrait d'une lettre du bureau politique datée du 15 janvier et qui figure intégralement dans le livre, enfin que le texte ne cite aucun exemple de ses désaccords politiques « nouveaux ».

D.D.

Fiszbin, le comité fédéral parisien du PCF prononçait vendredi 28 mars une condamnation sans appel de la publication ; condamnation qui s'étalait sur quatre colonnes dans *L'Humanité* de lundi, sans toutefois produire une argumentation très précise sur la critique du contenu du livre. Fiszbin devait répliquer lundi soir, mais pas sur le fond dans un communiqué de l'AFP.

Rouen : après le procès pour violences sexistes, menaces et insultes contre Anne-Marie Cardon

Moins de 15 jours après le verdict du procès pour brutalités et injures sexistes, qui a jugé Lecacheur, adjoint au maire d'une municipalité proche de Rouen et permanent PCF coupable de violences contre Anne-Marie Cardon, les femmes du collectif rouennais contre les violences sexistes, tenait lundi à Rouen une conférence de presse.

Le sujet de cette conférence : les menaces et les pressions dont a été victime Anne-Marie Cardon à la suite du procès, de la part de correspondants « anonymes » et dont l'origine ne fait aucun doute.

En deux jours, surtout en deux nuits, pas moins de 45 coups de téléphone, de menaces et d'injures au domicile d'Anne-Marie.

Il ne s'agit pas d'initiatives individuelles mais une campagne bien orchestrée dans le but de la faire craquer avant que le procès ne passe en appel. « Tant mieux si tes nerfs commencent à craquer, on espère que tu vas encore passer une nuit blanche... Des menaces plus précises aussi : « Les frais du procès que tu as fait perdre au parti, tu les rembourseras sur ta vie ».

Dénonçant ce qu'elle qualifie de méthodes fascistes, Anne-Marie dont les nerfs ont déjà été ébranlés par l'agression, et par l'épreuve du procès explique : « Quand des individus sont seuls ils ne peuvent que craquer devant ce type de menace. Mes enfants sont angoissés, moi-même j'ai dû aller voir un médecin. Mais je tiendrai le coup car je me

suis pas seule ».

Demandant un débat public avec les militants et les militantes du PCF, le collectif insiste sur la manière odieuse et calomniatrice dont la presse du PCF a rendu compte du procès. *L'Humanité*, *L'Humanité-Dimanche* et surtout *L'Avenir de Seine-Maritime* ont en effet rivalisé dans le mensonge mais aussi dans le cynisme, tentant d'amalgamer les militantes féministes agressées avec Lecanuet, le patronat et même les proches des pétroliers ! A leurs yeux Anne-Marie Cardon, ancienne militante de l'Union des Femmes Françaises, ancienne conseillère municipale sur une liste PCF à

Saint-Etienne du Rouvray, militante de la première heure pour le droit à l'avortement, ancienne secrétaire départementale du Planning Familial, serait une « criminelle anti-communiste » et une « crapule ignoble ».

Une manipulation de la vérité ferait rire si elle ne faisait pas peur de par ses conséquences et de ce qu'elle révèle de la nature profonde du PCF. « On chiale, dit Anne-Marie, parce qu'on a mal et parce qu'on a peur ; on chiale aussi parce qu'on est écœuré du comportement du parti, de ce parti qui se dit le parti de la classe ouvrière ».

Correspondant ROUEN

TRIBUNE LIBRE sur FR-3 Jeudi à 18 h 55
« Les féministes s'expliquent sur le procès de Rouen »

Nettoyeurs du métro : grève reconduite après la réunion négative de lundi

Neuvième jour de lutte ce mardi pour les nettoyeurs du métro parisien ; neuvième jour qui a vu les grévistes reconduire une fois de plus le mouvement, alors que de 97 % à avoir arrêté le travail ! La reconduction du mouvement n'a rien d'étonnant quand on connaît les résultats de l'entrevue patrons-syndicat, qui a eu lieu lundi après-midi : résultat quasiment nul.

Qu'on en juge : alors que les grévistes, rappelons-le, exigent principalement la garantie de leur emploi pour janvier 1981 et un salaire minimum net de 2 800 F pour tous, qu'ont donc accepté d'aborder les membres de la chambre patronale des entreprises de net-

toyage lors de cette réunion de conciliation autour de l'inspection du travail ?

Une seule chose si l'on peut dire : la question des primes (primes de métro, de panier, de nuit...) sans d'ailleurs préciser des chiffres à ce propos. Ce qui est quand même un comble ; lesquelles primes, rappelons-le, permettent péniblement mises bout à bout, aux travailleurs du métro d'avoir un tout petit peu supérieur au SMIC. Mis à part ce point des primes, on aura noté, lors de la réunion une division entre les différents membres de la chambre patronale de la manutention ferroviaire ; précisément entre les entreprises de nettoyage proprement dites

et celles — de loin les plus importantes — dont il ne s'agit là que d'un secteur d'activité parmi d'autres. Les représentants de ces dernières entreprises, ont fait valoir que les problèmes des grévistes relevaient de la RATP. Ce qui leur permet évidemment d'éviter d'avoir à satisfaire quoi que ce soit. Notons que les travailleurs ne seraient pas hostiles à des négociations avec la RATP, patron commun à tous — ce d'autant plus que la RATP est responsable de pas mal de choses, notamment des conditions de travail —.

La RATP, évidemment renvoie elle aussi la balle aux patrons des différentes entreprises.

Après la rencontre négati-

ve de lundi, on se doute que le nombre de grévistes est toujours aussi important : environ 90 % des travailleurs du métro sont en lutte. Les 10 % restant étant composés pour l'essentiel de petits chefs de chantier.

Mais la force du mouvement réside aussi dans un soutien des usagers : de ce point de vue le travail de popularisation continue.

Enfin des bruits persistants faisaient état ces dernières 48 heures de tentatives pour nettoyer certaines stations de métro soit dans la nuit de lundi à mardi ou dans la nuit suivante. Là encore la vigilance des nettoyeurs s'impose.

R.F.

Nouvelles de la Loire (en bref)

PDG en prison !

Les ouvriers licenciés de la Société de Forgeage de Rive-de-Gier (la SFR) et de la Sefarec, et leurs organisations syndicales viennent d'apprendre avec une certaine satisfaction l'arrestation de leur PDG, Claude Derain, incarcéré à La Taillandière (près de St-Étienne) pour « abus de biens sociaux ». Il avait déposé le bilan, une à une, de six sociétés qu'il détenait dans la région : Deris, Éviens Denis, Lhérisse, SMH, Sefarec et SFR. Ce « brasseur d'affaires » est également lié à Cockerill, Providence et les transports Sonatra. Il va devoir répondre devant les tribunaux de la situation qu'il a laissée. Pour les travailleurs, c'est justice !

Conflits en série dans la région stéphanoise

Des conflits sont en cours contre le changement de poste, répressif, à l'encontre d'une déléguée CGT de chez Zaumier (bonneterie) à St-Chamond, et, pour la réintégration de quatre ouvriers licenciés en septembre 1979 avec « promesses de réembauché » chez Auxin (robinetterie industrielle) à St-Étienne, entreprise qui avait rouvert ses portes en location-gérance après dépôt de bilan l'an dernier.

Depuis quelques temps, les PME où les salaires sont vraiment très bas, se sont mobilisées dans la région, les deux dernières en date (tandis qu'à UNICUM on poursuit les débrayages), ce sont Garin (bagages et sacs) pour 25 % de revalorisation des salaires (la moyenne est à 2 100 F !) et la suppression des contrats temporaires, tandis que chez Guillaumont (fabrique d'étagères), le personnel ouvrier demande un franc de l'heure et proteste (comme à UNICUM) contre l'utilisation d'intérimaires en temps de grève.

Correspondant St-Étienne.

Pau : ne laissons pas expulser Dahmani !



Mercredi 26 mars, plus d'une centaine de personnes se rassemblaient à Pau à l'appel de la CGT, CFDT, de l'ASTI, du Comité de quartier de l'Ousse-des-Bois, du PCRml et de l'UCJR, du PS, auxquelles se sont jointes par la suite de nombreuses organisations, notamment étudiantes : UNEM, FEANF, UNEF, MAS...

A nouveau, à Pau la solidarité français-immigrés doit se manifester. Il s'agit cette fois d'un travailleur algérien, Lahouari Dahmani, en France depuis 1977. Après un stage de formation professionnelle de huit mois en 1978, il obtient

un CFA de tourneur en décembre de la même année. En janvier 1979, il est engagé dans une entreprise paoise qui le juge apte à exercer professionnellement les connaissances acquises pendant son stage. Bien que justifiant d'un emploi, toutes les démarches qu'il effectue à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour obtenir un titre de séjour permanent sont vaines. On lui demande d'abord une formation, il fait alors un stage ; ensuite, de trouver du travail, il en trouve. Maintenant, à court d'arguments, la préfecture lui dit de retourner en Algérie. C'est en effet sur la

seule décision du préfet que Lahouari Dahmani peut être expulsé comme « clandestin ».

Mercredi, nous étions plus de cent à dénoncer les lois et projets racistes, à exiger une carte de séjour pour L. Dahmani qui peut encore résider deux mois en France. Lahouari ne doit pas être expulsé, la mobilisation doit se poursuivre !

Réunion jeudi 3 avril, à 18 h au complexe de la République.

Correspondant Pau

L'informatique au service des patrons

Les patrons de la métallurgie se sont dotés à partir du 1er avril — et ce n'est pas un poisson — d'une « banque de données sociales ». Autrement dit, d'un fichier informatique de tous les textes du travail, du droit, des conventions, accords et jurisprudence, pour éliminer le hasard des négociations. Une arme nouvelle et très sophistiquée pour éviter tout dérapage patronal.

Boursier, délégué patronal de l'UIMM (Union des Industries Métallurgiques et Minières) l'a annoncé, le 27 mars dernier (cf QdP No 60), une nouvelle banque de données va entrer en service dès le 1er avril. Mais une banque de données bien particulière et unique en Europe. Il s'agit d'un fichier informatique contenant à l'heure actuelle près de 91 000 textes sur le droit du travail, c'est-à-dire toutes les conventions collectives de la métallurgie, les accords nationaux, et toute la jurisprudence depuis 1976.

L'UIMM CONTROLE LA BANQUE

Les 96 chambres patronales de la métallurgie pourront se munir d'un terminal d'ordinateur qui leur permettra en quelques secondes d'avoir tous les renseignements sur une question posée. Des entreprises pourront aussi demander un terminal pour avoir accès au dossier, mais l'UIMM se réserve complètement le droit de choisir qui pourra ou non utiliser cette banque de données sociales. C'est une association formée de l'UIMM et de GIMRP (Groupement des Industries

Métallurgiques de la Région Parisienne) qui est propriétaire. Et une SARL a été créée pour commercialiser les terminaux... ce qui permet de contrôler les clients éventuels, qui ne seraient pas rebutés par le prix de la location annuelle : 120 000 F plus une cotisation, plus l'installation du terminal, plus un tarif pour chaque consultation. Une documentation qui vaut le prix... que lui attachent les patrons de la puissante UIMM (15 000 entreprises et 2,7 millions de salariés), avant-garde du CNPF dans bien des cas.

UNIFORMISER LA POLITIQUE SOCIALE

En fait, c'est une arme formidable que se sont donnée les patrons de la métallurgie pour uniformiser parfaitement leur politique sociale et leur gestion sociale. A la question de savoir si les syndicats pourraient avoir accès à cette documentation, Boursier répond que c'est encore à l'étude, mais que de toute façon, « dans les négociations, le débat est moins juridique qu'économique et politique ». Si ce n'est pas nécessaire pour les syndicats, pourquoi le serait-ce pour les patrons ? Non, la création de ce fichier, dont seront exclus les organisations syndicales, va créer un sérieux décalage entre la connaissance du droit du travail des syndicats et des patrons, surtout dans les entreprises moyennes et petites. Elle va leur permettre de connaître les accords collectifs les moins avantageux pour les salariés, pour tendre à y revenir à elle va aussi, par la connaissance

scientifique de la jurisprudence, les aider à mieux se défendre en Prud'hommes et devant la justice, et pourquoi pas, à apprendre à mieux tourner la loi et le droit des travailleurs.

UNE LONGUEUR D'AVANCE

Le fichier et son non contrôle total par les syndicats peut permettre aussi d'y intégrer un certain nombre de données supplémentaires pas uniquement liées au droit social, des listes de syndicalistes ou de meneurs par exemple... de personnes qu'il est tout à fait déconseillé d'embaucher. Ou bien encore, les dernières méthodes expérimentées pour casser une grève, les méthodes psychologiques pour briser un militant, les tactiques de répression pour démanteler une section syndicale... Et la pratique patronale synthétisée et informatisée dans le domaine, n'est-ce pas là un vieux rêve de Ceyrac pour avoir une classe ouvrière docile et à genoux ?

Mais dès aujourd'hui, pour les patrons de la métallurgie, ce fichier fera nécessairement apparaître les niveaux de salaire (qui sont dans les accords). Et il faut se souvenir, que depuis août 1978, il n'existe plus de SMIC véritable dans la métallurgie, mais un revenu annuel garanti (RAG) discuté au niveau des chambres patronales. Avec le nouveau fichier, les patrons auront toutes les informations sur les salaires dans la métallurgie, c'est-à-dire une bonne longueur d'avance sur les syndicats !

Claire MASSON

Sous l'occupation vietnamienne

Une nouvelle famine menace au Cambodge

A peine quelques semaines après la dernière récolte de riz (estimée selon les experts à 10 ou 20 % de la récolte habituelle), la famine menace de nouveau au Cambodge.

Depuis quelque temps, les nouvelles de la presse occidentale sur le Cambodge se faisaient de plus en plus optimistes au point d'en arriver à justifier l'occupation de ce pays par le Vietnam, au nom du mieux être de la population. Malheureusement pour le peuple cambodgien, l'amélioration de la situation alimentaire n'aura été que passagère, due surtout à l'immense effort de la communauté internationale et des organisations humanitaires, et partiellement aux maigres fruits de la récolte actuelle.

Aujourd'hui, pourtant, le drame menace de nouveau, en raison de l'épuisement prochain des récoltes et du manque de semences pour planter la prochaine récolte : « Il faut savoir, indique un rapport, que si une quantité substantielle de semences de riz n'est pas fournie aux paysans cambodgiens dans un délai de trois semaines, non seulement la situation alimentaire précaire se prolongera en 1981, mais cela nécessitera également une augmentation des opérations de secours si l'on veut éviter le retour d'une situation de famine ».

Malheureusement, en raison de l'optimisme exagéré des mass-médias, optimisme qui, chez certains, équivalait à dédouaner les occupants vietnamiens de leurs responsabilités dans la famine du peuple cambodgien, on assiste aujourd'hui à une démobilitation dans l'opi-

nion publique qui s'imaginerait que le problème est réglé. Or, comme l'indique un rapport de l'UNICEF en février : « Une assistance massive doit être poursuivie pendant toute l'année 1980 — et surtout dans les prochains mois — si l'on veut éviter un désastre à la fin de l'année ».

Il faut se souvenir que l'année dernière, quand la première famine sévissait, tuant les gens par milliers, Hanoi avait refusé l'ouverture d'un pont routier depuis la Thaïlande pour alimenter l'Ouest du pays. Cette décision criminelle sera-t-elle maintenue ?

Il faut aussi savoir que plus de 800 mille Cambodgiens sont actuellement alimentés grâce aux dépôts de distributions mis en place par les organismes internationaux à la frontière thaïlandaise, distribution qui échappent en partie au contrôle des troupes vietnamiennes, incapables de venir à bout de la résistance dans cette région, malgré leur offensive de la saison sèche.

Selon un rapport, « en moyenne 125 mille chefs de famille viennent chercher de la nourriture à la frontière deux fois par mois ». Les forces de la résistance animées par le Kampuchéa Démocratique que dirige M. Khieu Samphan, participent activement à ces transports de nourriture qui permettent d'alimenter la population jusqu'à des provinces éloignées.



Des centaines de milliers de personnes viennent s'approvisionner à la frontière thaïlandaise.

Mais ce « pont humain » risque d'être perturbé en raison de l'arrivée de la saison des pluies qui rendra les routes et chemins impraticables.

En définitive, une question se pose : faudra-t-il encore combien de dizaines de milliers de morts au Cambodge pour que la clé du problème soit enfin posée : l'exigence du retrait des troupes vietnamiennes et la

liberté pour le peuple cambodgien de décider lui-même de son sort. La paix retrouvée dans un pays indépendant n'est-elle pas la meilleure garantie pour que le peuple puisse se remettre au travail ?

Claude LIRIA

Arafat rappelle la nécessité de la lutte armée

Le communiqué commun palestino-indien publié à l'issue de la visite de Yasser Arafat en Inde déclare entre autres que « tout règlement au Proche-orient doit être fondé sur le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, afin de permettre au peuple palestinien de regagner son pays, de décider de son destin et d'établir un État indépendant en Palestine ».

Le 30 mars à Abou-Dhabi, Arafat a rappelé les victoires diplomatiques remportées par l'OLP, ajoutant cependant : « L'initiative européenne et toute autre démarche en notre faveur ne doivent pas interrompre la lutte armée palestinienne qui, avec l'appui des Arabes peut accomplir des miracles et nous mener à la victoire ».

Mali

Selon L'Agence France-press, le président du Mali, Moussa Traoré, aurait annoncé samedi la décision de libérer tous les étudiants et élèves arrêtés ces derniers temps. On se souvient que la répression contre le mouvement étudiant et lycéen avait fait plusieurs morts par la torture, dont le secrétaire général de l'Union nationale des étudiants et élèves du Mali et deux responsables de l'UNEEEM dans un lycée de jeunes filles.

Suite à cette répression, des centaines d'étudiants avaient amplifié leur mouvement, réclamant la libération des détenus.

Le Quotidien du Peuple

Directeurs politiques : Jacques Jurquet, Charles Villac
Rédacteurs en chef : Pierre Burnand, Gérard Privat

Le Quotidien du Peuple
Adresse postale BP 225 - 75927 Paris cedex 19
Directeur de publication : Y. Chevet
Imprimé par ILN-Paris, Distribué les NMPP
Commission paritaire : 56 942
Libeller les chèques à « Aujourd'hui Presse »
Société Générale 200 208 66

De retour de Tunisie, un avocat témoigne sur

La parodie de justice au procès de Gafsa

Après avoir effectué une mission d'observation auprès de la Cour de Sûreté de l'État de Tunis les 18 et 19 mars derniers au cours du procès du commando de Gafsa, Maître Jean-Paul Lévy, mandaté par le Mouvement International des juristes catholiques, a tenu à faire part de ses observations lors d'une conférence de presse organisée lundi à Paris. Étaient présents à cette manifestation, outre les organisations politiques tunisiennes et les organisations humanitaires dont Amnesty International qui a entamé une action pour surseoir aux exécutions des quinze condamnés à mort, un représentant de l'URP-CFDT, ainsi que plusieurs syndicalistes CFDT de la RATP, dont les nettoyeurs du métro actuellement en grève, qui ont marqué par leur présence leur préoccupation sur le sort des militants tunisiens condamnés.

Les organisateurs de la conférence de presse ont tenu à préciser leur démarche au préalable, indiquant notamment : « Quelle que soit l'appréciation que l'on puisse porter sur les moyens que se sont donnés les inculpés de ce procès pour atteindre leurs objectifs, ils ont droit à une défense libre, à un procès public respectant les règles du droit reconnu universellement ». A leurs yeux, la personnalité des accusés ne laisse aucun doute, les plus âgés, « des militants qui ont lutté contre le colonialisme français, pour l'indépendance de la Tunisie »,

les plus jeunes « ont lutté aux côtés de la résistance palestinienne ». Pour sa part, Maître Jean-Paul Lévy a tenu à se limiter aux faits qu'il a pu constater par lui-même et qui sont édifiants sur la manière dont s'est déroulée cette parodie de justice. Les irrégularités et les violations du droit de la défense sont tellement nombreuses que nous nous bornerons à en citer quelques-unes parmi les plus flagrantes. En ce qui concerne la torture, dont la pratique est devenue courante dans les procès politiques en Tunisie, tous les inculpés en ont été victimes pen-

dant leur garde à vue prolongée, de quinze jours, certains ont été « psychologiquement brisés » par les « interrogatoires poussés ». Vingt des inculpés sont à l'isolement complet, c'est-à-dire enchaînés vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les autres sont enchaînés le jour. Les accusés sont conduits au tribunal, la tête cachée par une cagoule qui ne leur est retirée que lorsqu'ils pénètrent dans le prétoire. Parmi les juges, tous liés au parti unique : le Destour, deux ont, avant même le début du procès, annoncé qu'ils appliqueraient la peine capitale si on leur confiait le procès du commando de Gafsa.

Bourguiba, lui-même, « coïncidence » troublante, avait annoncé avant le début du procès, au journal l'Express qu'il y aurait quinze condamnations à mort... les juges ont suivi scrupuleusement les instructions du « combattant suprême ». Tout donne à croire que le verdict avait été décidé d'avance.

Frank ROUSSEL

Cyrus Vance à «Cartes sur table» Le discours bien falot du digne représentant de l'impérialisme américain

C'est à un représentant de la diplomatie impérialiste américaine bien falot que les téléspectateurs ont eu droit lundi soir à «Cartes sur table», en écoutant Cyrus Vance, secrétaire d'État au président Carter.

Beaucoup de baratin pour camoufler les échecs de la politique américaine comme celui de Camp David, une petite dose de démagogie pour faire croire que les USA s'intéressent au sort des peuples, assortis de quelques déclarations aussi vieilles que l'impérialisme américain lui-même sur Israël, la «bonne conscience» ou la force des USA : telle fut la prestation plutôt pâle de Cyrus Vance face à des journalistes aux questions frisants parfois l'insolence.

A propos de l'Afghanistan, si Vance a réaffirmé la légitimité des mesures de rétorsion prises à l'égard de l'URSS, il n'en a pas moins défendu la nécessité de poursuivre la détente.

Remarquons au passage que l'avenir des peuples est le cadet des soucis de l'impérialisme américain : quand un journaliste lui demande si les USA comptent prendre des mesures plus sérieuses si Moscou envahit un autre pays, Cyrus Vance répond en substance que les USA interviendront si les intérêts vitaux américains sont menacés. Il est évident que les intérêts des peuples peuvent bien être lésés, ce n'est pas ça qui préoccupe l'impérialisme américain, mais ses

intérêts à lui.

Evidemment, on comprend pourquoi les USA se penchent avec tant de sollicitude sur le Moyen-Orient...

A propos de Camp David, Cyrus Vance a difficilement pu dissimuler sous des paroles aussi vagues que pompeuses l'échec des propositions américaines. La date prévue pour le règlement de l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza approche, et Israël continue comme si de rien n'était l'implantation de colonies sionistes sur ces territoires.

Après quelques paroles filandreuses, Cyrus Vance a fini par reconnaître sans tortiller qu'il n'était pas question pour l'impérialisme américain de reconnaître la légitimité de l'OLP tant que

celle-ci serait hostile à l'existence de l'État d'Israël. Il a même eu l'aplomb de défendre la résolution 242 de l'ONU dont l'immense majorité des pays du monde (y compris en Europe) estime qu'elle est insuffisante et à côté de la réalité.

Critiquant implicitement la France pour la position qu'elle a défendue récemment en reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, Cyrus Vance a laissé percer son regret du bon vieux temps où Washington dictait sa loi à ses alliés, sur le thème : « On voudrait bien mais on n'y peut plus ».

Pour l'Iran et l'affaire des otages, cette même amertume était dissimulée sous la volonté affirmée de tout faire pour régler le problème pacifiquement. Il est évident que cette profession de foi pacifiste venant d'un pays qui, hier n'hésitait pas à régler ses différends à coups de canon, est finalement un signe de son affaiblissement et celui d'une avancée des peuples.

Claude LIRIA

A propos de l'émission «Question de temps» sur la radiologie

«La scopie, ça existe encore ?»

«La scopie, ça existe encore ?» Lundi dernier, et ce lundi, l'émission d'Antenne 2, «Question de temps» était consacrée à la radiologie, et à ses dangers. De toute évidence, malgré les dénégations de certains médecins directement intéressés à la poursuite d'une pratique massive de cette technique, beaucoup de radios sont parfaitement inutiles, voire dangereuses. Nous publions aujourd'hui, en contribution à ce débat, des extraits d'un article du dernier numéro de «Lutte Santé Sécurité», revue du CLISACT, sur le problème des scopies.

Les malades sont trop peu informés et, même lorsqu'ils sont munis d'une ordonnance précisant «protéger les ovaires au moyen d'un tablier de plomb», combien ne s'entendent-ils pas dire par un radiologue : «Vous n'avez rien à craindre, mes appareils sont très perfectionnés et n'envoient de rayons que là où je veux ?»

(...) En fait, quelle est la raison de cette réponse. (...) La principale tient à l'argent : plus on veut en gagner, plus vite on doit faire les radios, moins de temps on doit y passer. Rajouter deux ou trois minutes supplémentaires pour mettre un tablier de plomb à chaque malade, cela ralentit d'autant la cadence et diminue le nombre de clichés faits dans la journée.

(...) Les conclusions du rapport du comité OMS des experts de la tuberculose, publié en 1974, celles de la chronique OMS de 1976 sont très nettes et rejoignent celles du rapport de Lotte au congrès français de la tuberculose de juin 1974 : «Le dépistage radiologique indiscriminé devrait être supprimé au profit d'un dépistage orienté vers les groupes de population présentant un risque élevé de morbidité».

Et encore, ces rapports ne tiennent pas compte des récents travaux sur les dangers des faibles doses de radiations, sur leurs effets génétiques par exemple.

(...) Chaque médecin qui voit plus de trois mille personnes par an fait passer au total plus de deux mille scopies chaque année. A chaque fois, la scopie qui dure environ dix à trente secondes, est dirigée essentiellement sur le champ pulmonaire.

(...) Le danger principal,

celui qui fera les dégâts les plus immédiatement visibles, vise les médecins. Ceci posé :

o le danger pour les travailleurs ainsi surveillés est REEL ;

o le bénéfice escompté est négligeable, quant il n'est pas contestable ;

o les obstacles pour supprimer cet état de fait restent nombreux.

Voyons dans l'ordre :

o COTE TRAVAIL — LEURS : après trente ans de médecine du travail, trop souvent, le seul aspect un peu crédible pour eux était la scopie annuelle.

Selon les médecins, il est difficile de refuser aux travailleurs vus en visite systématique la traditionnelle scopie qu'ils connaissent depuis vingt ans et qu'on leur a toujours présentée comme un examen obligatoire et fiable.

(...) Avec une scopie, il est sûrement possible de laisser passer des lésions. Cela arrive déjà trop souvent avec des grandes radiographies standard.

(...) Il n'est que de regarder les résultats de ces examens : sur un an, presque aucune tuberculose, presque aucune maladie autre — cancer pulmonaire notamment — n'ont été dépistées par les médecins qui nous ont écrit.

Cela n'est pas étonnant, lorsqu'on sait que seules les tuberculoses bien avancées seront décelées par un médecin «bombardé radiologique». Que pour les petites lésions, il faut un œil bien entraîné, une grosse habitude, ce qui n'est pas le cas généralement des médecins du travail qui ne reçoivent au cours de leurs études aucune formation en ce sens.

Etant donné le temps im-

parti pour chaque examen de travailleur dans le cadre qui nous occupe (douze minutes au total, scopie comprise) il est évident que l'examen clinique et interrogatoire seront forcément courts, pour ne pas dire bâclés. Le temps d'adaptation au noir, pour le médecin, est insuffisant (pour économiser la dose de rayons utilisés, il faudrait rester dans le noir vingt minutes afin d'être bien habitué !). (...)

o COTE PATRONAL : (ce sont eux qui payent le service interentreprise, et donc les radios) ils insistent pour que soient dépistées les maladies contagieuses, afin d'éviter une épidémie.

o COTE MEDECINS CHEFS : du service interentreprise, même son de cloche : on parle de la solidarité «responsabilité médico-légale» pour le médecin de dépister les maladies contagieuses.

Quelles maladies contagieuses peuvent être dépistées par ce moyen ? La tuberculose ? Sûrement pas dès le début, là où ce serait le plus intéressant à faire. Le cancer broncho-pulmonaire ? Les toutes premières lésions ne sont visibles réellement que sur une grande radiographie.

L'examen du médecin du travail sera plus utile si celui-ci prend le temps d'examiner suffisamment le travailleur :

— en cherchant les possibles origines professionnelles d'une maladie pulmonaire ;

— en sélectionnant les personnes «à risques pulmonaires», c'est-à-dire :

o les fumeurs, les person-

nes fragiles des poumons ayant déjà eu des ennuis ;

o «les tuberculeux stabilisés» ;

o les travailleurs étrangers, chez lesquels la tuberculose est quatre fois plus fréquente que chez les Français (dans le bilan fait en 1970) ;

o les personnes fragilisées, soit par de très mauvaises conditions de travail ou de vie (mauvaise alimentation, logement malsain), ou par des stress psychologiques (tensions nerveuses très fortes, ou troubles psychiques).

12 % des tuberculoses sont détectées par les radios systématiques.

Ceci dit, et les statistiques les montrent dans plusieurs pays, si 12 à 15 % seulement des tuberculoses sont détectées au moyen des examens systématiques, 60 % environ le sont sur des signes d'appel (soit fatigue, soit amaigrissement, soit toux tenace qui amène le médecin à prescrire une radio) ; le reste, 25 à 28 %, étant des tuberculoses découvertes à l'occasion d'exams faits pour d'autres causes.

Pour se résumer : les radios systématiques sont de plus en plus contestées pour dépister de quelconques maladies valables. Rappelons le chiffre de 0,03 % de tuberculoses décelées par ce moyen.

Les radioscopies sont, elles, dangereuses pour celui qui fait l'examen, pour celui qui le subit, et ceci sans garantie aucune du résultat.

Groupe «nucléaire et santé»

Sécurité Sociale

La loi Berger : une nouvelle offensive contre le droit à la santé

Cette loi qui doit être discutée et passée au vote à la session de printemps de l'Assemblée nationale (en avril 1980) remet en cause le droit à la santé et à la Sécurité sociale.

Aucune information n'a été donnée puisqu'il s'agit de porter atteinte aux intérêts des assurés sociaux, agents de la Sécurité sociale, mutualistes et médecins.

ment les instances ordinaires, les juridictions de la Sécurité Sociale. «Il est nécessaire que le contrôle médical devienne un corps de médecins économistes pour accomplir ces nouvelles fonctions».

Alors que jusqu'à maintenant le médecin-conseil avait un rôle essentiellement de conseiller technique au service des caisses, et de conseiller auprès des assurés sociaux.

Les prestations ne seront plus établies sur des critères médicaux, mais des critères économiques définis par l'état.

Voici le contrôle médical au service du ministère de la Santé, et de la répression.

D'autre part, le ministère fait pression sur la médecine libérale pour obtenir une médecine de catégories :

1 - des médecins conventionnés contrôlés par les médecins conseils et donnant droit à des remboursements ordinaires ;

2 - des médecins agréés aux honoraires libres et donnant droit à des remboursements réduits ;

3 - des médecins non conventionnés ne donnant droit à aucun remboursement.

Il y aura ainsi une médecine au rabais et une médecine de luxe.

Projet d'un carnet de soins : qui constitue une atteinte à la liberté individuelle et une mise en fiche de la population.

Art. 22 du projet de loi Berger instituant un carnet de soins qui devra être conservé en permanence par son titulaire, et portant tous les actes médicaux.

Selon Berger, «ce carnet est régulièrement communiqué à la caisse d'assurance maladie qui peut remettre en cause le remboursement des actes qui n'y figureraient pas». Le carnet permettra entre autre : «d'analyser au niveau régional et national les données recueillies qui en raison des informations qu'elles contiennent seront particulièrement adaptées à la gestion du risque». Par exemple, si la grippe coûte trop cher à la Sécurité Sociale, elle ne sera plus remboursée.

Avec le contrôle parlementaire, c'est la main-mise de la bourgeoisie sur des fonds privés qui appartiennent aux travailleurs cotisants. C'est la tutelle directe de l'Etat sur les employés de Sécurité Sociale. C'est l'aggravation des inégalités, la disparition du droit à la santé : le contraire de la vocation fondamentale de la Sécurité Sociale.

Les cotisations des salariés, et même les cotisations «patronales», qui sont en fait un salaire différé représentant 20 % des salaires, permettant théoriquement aux travailleurs un droit égal devant la maladie et les autres risques.

Ces différentes mesures poursuivent toujours les mêmes objectifs : remettre en cause le droit à la santé, créer une médecine de riches et une médecine de pauvres. Et s'il n'y a pas davantage de mobilisation que pour les mesures précédentes (hausse des cotisations), la bourgeoisie malgré ses dénégations arrivera au démantèlement de la Sécurité Sociale, à l'impossibilité de se soigner correctement pour des millions de familles.

Une employée de la Sécurité Sociale

Déjà d'autres atteintes ont été portées «discrètement» à la Sécurité Sociale :

— Décret du 8 - 1 - 80 paru au journal officiel le 9 - 1 - 80 instituant un ticket modérateur de 5 % non remboursable par les mutuelles, la suppression de la prise en charge à 100 % des traitements particulièrement coûteux en créant une franchise de 80 F par mois à la charge des assurés sociaux. C'est mettre ainsi à la charge des familles, les frais des longs séjours, inciter à réduire les soins et développer l'inégalité devant la maladie. Une telle mesure aura sans doute pour résultat que les travailleurs hésiteront à aller chez le médecin.

— L'arrêté publié au journal officiel du 12 - 1 - 80 modifie l'arrêté du 19 - 6 - 47 sur les heures de sortie, accentuant le contrôle des malades par les agents visiteurs.

LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE SUR LA GESTION DE LA SECURITE SOCIALE

LES ENTREPRISES DES ANNEES 80



LE NUMÉRO 15 DE LUTTE SANTÉ SECURITE REVUE DU COMITE DE LIAISON ET D'INFORMATION SUR LA SANTE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL EST PARU

Au sommaire : — St-Auban : un exemple de vivre et travailler au pays — Dossier chlorure de Vinyl — Maternité et travail : Travailler et être libre de son corps — Le vaccin polio est-il sûr ? (témoignage) — Projet G.A.M.I.N. : idées de boycott — Le travail posté : une remise en cause intéressée — Les horaires malléables : les travailleurs n'en veulent pas. — Transports : 75 heures par semaine. — Pertes et profits — Table ronde avec des hospitaliers parisiens. — Le nucléaire et les hospitaliers : l'Institut Gustave Roussy de Villejuif — La Scopie, ça existe encore ? — Encore et toujours de fissures.

LS/CLISACT - 56, rue des Guipons 94800 Villejuif.

Contre la «poubelle nucléaire» des Bois Noirs

Le Centre de l'Energie Atomique (CEA) va fermer d'ici 1982 sa mine d'uranium de St-Priest-la-Prugne, dans les Bois Noirs (entre Roanne et Thiers). Mais il a pour projet de la transformer en aire de stockage nucléaire, pour des déchets du genre de ceux que laisse l'usine de retraitement de La Hague. La population de St-Priest et le Conseil municipal, ainsi que de nombreux scientifiques et des conseillers généraux de la Loire, du Puy de Dôme et de l'Allier (trois départements limitrophes concernés) ont réclamé que «rien ne soit engagé tant qu'une information complète du CEA et des études prouvées et contradictoires concernant tous les aspects du choix (site, conséquences géologiques, hydrauliques, climatiques, écologiques et économiques) n'auront pas eu lieu».

Des militants écologistes et syndicalistes se sont déjà concertés pour l'engagement d'action contre le déversement de déchets radio-actifs dans les Bois Noirs. Un collectif se met en place pour l'information et la lutte : «coincés entre la centrale de St-Maurice l'Exil en construction et cette future poubelle nucléaire, il est temps de réagir !». La campagne nationale contre le «tout nucléaire» ne manquera pas de cible dans la Loire !

Correspondant St-Etienne

Interview de Doan Van Toai, ancien opposant au régime de Thieu, auteur du « Goulag vietnamien » (1)

Doan Van Toai est issu d'une vieille famille de résistants aux envahisseurs. Ancien dirigeant étudiant de l'opposition pendant l'occupation américaine, il a été emprisonné deux fois sous Thieu. Il croyait pouvoir édifier un Vietnam non-aligné, indépendant, démocratique et pacifique, mais dans le Vietnam « libéré », il a été emprisonné près de deux ans et demi. Arrivé en France en mai 1978, il continue aujourd'hui son combat. Il est l'auteur du livre « le Goulag vietnamien » aux éditions Laffont, Paris 1979. Un témoignage à lire.

► *Quand et pourquoi avez-vous été arrêté et emprisonné ?*

J'ai été arrêté moins de deux mois après l'écroulement du Sud-Vietnam, le 22 juin 1975 exactement. Erreur ou malentendu provoqué ? Cette question, je me la suis posée mille fois depuis ce jour, sans jamais trouver une réponse satisfaisante. En tout cas, on m'avait pris, le jour de mon arrestation, pour une autre personne qui porte le même prénom que moi.

► *En tant que patriote, quelle a été votre réaction ?*

J'ai été consterné parce que j'avais cru auparavant qu'il n'existait plus de prison, ou bien que les prisons ne contenaient que des traîtres et des voleurs. Mais une fois dans la prison, j'ai découvert qu'en dehors des anciens valets et Thieu et des politiciens anticommunistes, se trouvaient aussi des patriotes, des révolutionnaires, même des vieillards, des femmes, des fous, et beaucoup même furent torturés et exécutés. En fait les prisons étaient gorgées dix fois plus que sous le régime fantoche.

► *Quels étaient les opinions politiques de vos compagnons de cellule ?*

Les opinions politiques des compagnons de cellule et de 53 millions de vietnamiens se résument dans un seul désir : c'est de vivre dans un pays vraiment libre, indépendant, où règne la paix, sous n'importe quel régime ; parce que la majorité des Vietnamiens sont des paysans, des ouvriers, et tous désirent mener une vie normale, avec de quoi manger et de quoi se vêtir, surtout avec la liberté de pensée, de croyance, de se déplacer...

Certains anciens communistes ont perdu la confiance dans le communisme parce qu'ils ont jugé le communisme à travers la politique du PCV et ils ont vu que cela ne concorde pas avec les traditions, la culture et la mentalité vietnamienne. Les autres, ceux qui ont encore confiance dans le communisme, pensent que le PCV est un faux parti communiste, que c'est surtout un parti fasciste.

► *A combien estimez-vous le nombre de prisonniers au Sud-Vietnam ?*

J'ai avancé le chiffre de 800 000 détenus en mai 1978. Récemment un ancien membre du PC vietnamien, M. Hoang Huu Quynh, qui a demandé l'asile politique en France, a donné le chiffre de 700 000. Ces deux chiffres semblent en tout cas dépassés aujourd'hui, et en hausse, du fait de la campagne de purification que le PC vietnamien vient de lancer le 1er janvier 1980 par la décision n° 6 du politburo du PCV. Ce qui doit porter le chiffre aux environs de un million de détenus politiques. En répondant à *Paris-Match* (numéro du 24 septembre 1978) le premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, a déclaré : « Pendant trois ans j'ai relâché plus d'un million de personnes ». Ce qui signifie donc qu'il a fait arrêté vraiment plus d'un million. Mais qui peut contrôler le nombre de prisonniers relâchés par Hanoi ? Personne ne le peut, même pas Amnesty International, aucun homme de bonne foi, pas même une organisation impartiale.

► *Quelles sont les conditions de vie en prison ? Avez-vous été torturé ? De quoi avez-vous le plus souffert ?*



Le Vietnam a abdiqué son indépendance en se plaçant sous la tutelle de Moscou. Ci-dessus, deux conseillers soviétiques à Saigon en 1978.

Aujourd'hui, des patriotes et des communistes en prison

Comment expliquez-vous que la majorité des leaders de la troisième force et des communistes sud-vietnamiens soient emprisonnés ?

— Les dirigeants de Hanoi ont une conception sectaire de la politique et du pouvoir. Ils entendaient utiliser la troisième force et les résistants sud-vietnamiens uniquement pour lutter contre l'agression étrangère, tout en les marginalisant du mouvement de libération nationale. C'est pourquoi, ils ont eu recours continuellement au double langage et au mensonge en vue de camoufler leurs véritables desseins. Après 1975 et dès leur prise de pouvoir absolu à Saigon, les dirigeants de Hanoi entreprirent d'éliminer immédiatement tous ceux qui n'acceptaient pas la ligne du Parti et qui n'obéis-

saient pas aveuglément aux dirigeants ; même ceux qui ont lutté pour l'autodétermination du Sud-Vietnam, tels la troisième force ou le GRP (Gouvernement Révolutionnaire Provisoire - NDLR), d'autant plus que ces deux composantes ont de larges assises populaires au Sud-Vietnam, la première dans les villes et la seconde dans les campagnes.

Y a-t-il un front entre les anciens profiteurs de guerre et les patriotes vietnamiens en prison ?

— En tout temps et dans tous les cas, il existe une frontière entre les patriotes et les profiteurs de guerre, même dans les prisons. Parce que les profiteurs de guerre sont des coupables envers le peuple et le pays tandis que les patriotes sont estimés par le peuple et ils ont du prestige.

Les conditions de vie du peuple et des fonctionnaires sont déjà pitoyables, la ration de riz du peuple est ramenée aujourd'hui à 5 kilos par mois (alors que la ration normale pour un homme doit être de 15 kilos par

mois). Alors, pour les prisonniers, c'est encore pire : chaque prisonnier reçoit chaque jour un litre d'eau pour tous ses besoins et 2 bols de riz mélangé avec du sable, « c'est pour vous faire rappeler vos fautes passées qui est le but de la rééducation » nous disaient les geôliers. Le mot « REEDUCATION » est mal compris par les occidentaux ; car pour le PCV rééducation signifie : torture, oppression, liquidation. Epuisé je devais quotidiennement écrire et réécrire ma biographie pour y chercher moi-même « une prétendue faute que j'aurais commise ».

Malgré tout, de mon côté, j'ai réussi à survivre grâce à la pratique du yoga et surtout grâce à la confiance en moi-même, et la foi en l'avenir. De plus j'ai été déjà emprisonné à plusieurs reprises et cela m'a appris comment survivre. Je devais vivre pour mes enfants, pour mener la lutte avec les compatriotes, et pour faire une nouvelle révolution.

► *Dans votre livre vous décrivez P. 301 un événement*

terrible. Pouvez-vous le redire ?

Le docteur Vu Van Dzi, ancien « pensionnaire » du camp L. 19HT15 à Long-Giao et aujourd'hui réfugié aux Etats-Unis, a été témoin d'un monstrueux massacre de 600 détenus. En pleine nuit, on réveilla par haut-parleur, les détenus épuisés par une journée de travaux forcés. On annonça l'arrivée des PUC QUOC QUAN (nouveaux maquisards) : « Levez-vous ! on vient vous libérer. Fuyez ! vous êtes libres... » Beaucoup ont cru à cette sinistre mise en scène. Dans leur course éphémère, ils furent mitraillés. Cela se passait en juin 1976. Les cambô (geôliers responsables du camp) raconteront aux parents qu'ils étaient victimes d'un raid des maquisards Phuc Quoc. Aux survivants du camp, ils diront : « La révolution est clémentine ; et vous voulez trahir la révolution. Que cela vous serve de leçon ! » Un an après la libération du Sud, ce genre de leçon n'était certainement pas isolée.



Les bidonvilles de Saigon, plaie du régime pro-américain de Thieu, toujours là (photo 1978).